



APPEL À PROJETS Pays de la Loire 2025

**PASSEURS D'IMAGES,
L'ÉDUCATION À L'IMAGE**

Voir la bande-annonce
de Passeurs d'images
en Pays de la Loire :

<https://vimeo.com/262385706>



Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

1 **Premiers
plans**
ANGERS



cget

**centre
national de la
cinématographie**

CHARTRE REGIONALE

"PASSEURS D'IMAGES" est un dispositif national d'éducation à l'image qui met en place, hors temps scolaire, des projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, d'une offre et de pratiques cinématographiques et audiovisuels. Il allie deux actions complémentaires :

- **LE VOIR, découverte des films en salle de cinéma**
- **LE FAIRE, la pratique**

Ce réseau national est animé par l'association [l'Archipel des lucioles](#) qui a pour objet de fédérer et d'animer les coordinations régionales qui mettent en œuvre le dispositif au plus près des publics. Le réseau régional est animé par l'association [Premiers Plans](#) basée à Angers.

LES PARTENAIRES NATIONAUX

Centre National du Cinéma et de l'image animée, le Commissariat général à l'égalité des territoires, le Ministère de la culture et le Ministère de la Justice.

LES PARTENAIRES EN REGION

Le dispositif est soutenu et accompagné en région par le Ministère de la culture, les services déconcentrés de l'Etat - Direction régionale des affaires culturelles - et par le Ministère de l'Education nationale - Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports, les préfetures et les collectivités territoriales - villes, communautés de communes, départements...

LE COMITE DE PILOTAGE REGIONAL

Le comité de pilotage fixe le cadre et les orientations régionales du dispositif pour l'année, en lien avec les orientations du comité national et procède à l'évaluation des actions menées chaque année. Il valide les projets "PASSEURS D'IMAGES" et est composé de :

- o **la Direction régionale des affaires culturelles**
Conseillère Cinéma, audiovisuel et multimédia
Conseiller.ère du service des territoires et des publics
- o **la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**
Conseillère Education populaire et jeunesse
- o **un.e représentant.e de la coordination nationale**
- o **la Coordination régionale Passeurs d'images : l'association Premiers Plans**
- o **un.e professionnel.le de l'animation socioculturelle**
- o **un.e représentant.e d'une autre coordination régionale**

LA COORDINATION REGIONALE – Association PREMIERS PLANS

La coordination régionale, interlocutrice privilégiée des porteurs de projet et de la coordination nationale, est mise en œuvre par une structure professionnelle désignée et financée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

En Pays de la Loire, l'association Premiers Plans assure cette mission depuis 2000.

Structure ressource, elle aide et accompagne la mise en place des projets. Elle anime le réseau régional et propose des actions de formation destinées aux porteurs de projets et aux personnes relais afin de les sensibiliser à la dimension artistique et éducative du cinéma, de les aider dans le montage de projets, dans l'approche des publics et dans le travail sur des thématiques spécifiques. Elle organise des rencontres régionales ou inter-régionales des participants aux ateliers mais aussi des rendez-vous avec les porteurs de projets pour favoriser la circulation et le renouvellement des expériences dans le réseau et tisser des liens entre tous.

Enfin, elle présente auprès du comité de pilotage les orientations régionales du dispositif ainsi que ses modalités de mise en œuvre et de suivi.

LE DISPOSITIF EN PAYS DE LA LOIRE

ENJEUX

Favoriser la mixité sociale, le mieux-vivre ensemble autour des enjeux de la création cinématographique et audiovisuelle dans une démarche de sensibilisation et d'éducation à l'image.

Stimuler les coopérations et la mutualisation de moyens entre acteurs du champ artistique et culturel et du champ social travaillant auprès du public désigné, avec pour objectif la construction d'un projet commun d'éducation à l'image enrichi des compétences de chaque partenaire.

OBJECTIFS

Formaliser un espace d'expérimentation, de pratiques, de rencontres et de création entre des œuvres, des artistes du cinéma et de l'audiovisuel et des habitants d'un territoire donné, de sorte à provoquer des rencontres singulières, développer une production originale, tout en contribuant à favoriser la place de la culture dans le quotidien des participants.

Artistiques

- Ouvrir le regard, acquérir des connaissances en favorisant la découverte et la construction d'une culture cinématographique
- Permettre la rencontre avec un artiste
- Initier à la pratique artistique

Culturels

- Toucher des publics éloignés d'une offre diversifiée et des pratiques cinématographiques
- Susciter l'appétence et la découverte collective du cinéma
- Favoriser le développement d'un regard artistique, critique et citoyen
- Démocratiser la démarche vers la salle de cinéma, lieu naturel dédié au cinéma et espace de découverte à la fois collective et individuelle
- Ouvrir et favoriser les démarches de fréquentation des autres lieux dédiés à la culture

Sociaux

- Former une sensibilité critique face au flux d'images quotidiennes pour rendre le spectateur actif et conscient de ses choix
- Permettre des liens entre l'artiste, le public, le territoire et la population
- Sensibiliser à la diversité culturelle d'un territoire et aux différentes formes d'offres cinématographiques
- Lutter contre les discriminations
- Favoriser la mixité sociale

ACTEURS

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et les acteurs impliqués doivent être des professionnels expérimentés.

- 1- **Artiste ou collectif d'artistes**, ayant déjà réalisé des œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédia et s'inscrivant ainsi dans une démarche et une actualité de création ;
- 2- **Professionnel du cinéma et/ou de l'audiovisuel et/ou du multimédia** : chef opérateur, metteur en scène, scénariste, technicien lumière, ingénieur du son... ;
- 3- **Acteur culturel** : association culturelle, cinéma, service culturel de collectivité, centre culturel, festival, lieu d'accueil et de diffusion de spectacles vivants, médiathèque ... ;
- 4- **Relais-public des champs sociaux et éducatifs** : maison de quartier, centre de loisirs, espace jeunesse, MJC, fédération d'éducation populaire, association de solidarité, structure PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse), ... ;
- 5- **Public** : jeunes des quartiers prioritaires et/ou en exclusion sociale et culturelle, jeunes éloignés géographiquement des équipements cinématographiques en milieu urbain ou rural, publics hospitalisés, incarcérés, sous protection judiciaire, ou personnes isolées.

APPEL A PROJETS 2025

MODE D'EMPLOI

QUI PEUT DEPOSER UN PROJET ?

- **Artistes et acteurs culturels** – associés à un ou plusieurs relais-public
- **Relais-public** – associées à un ou plusieurs partenaire(s) culturel(s), artiste ou structure
- **Collectivités territoriales et locales** dans la mesure où elles ont les compétences et savoir-faire en matière d'action sociale et/ou culturelle : Communautés de communes, communautés d'agglomération, Communautés urbaines, Département – associée à une ou plusieurs structures culturelle et/ou relais-public. Elles peuvent apporter par ailleurs leur soutien financier, logistique et technique aux porteurs de projets.

CONDITIONS DE VALIDATION DES PROJETS

Ces critères sont essentiels à la labellisation des projets par le comité de pilotage. Les projets sont évalués sur la base de leur qualité artistique et culturelle et de leur correspondance aux objectifs de Passeurs d'images :

>PUBLICS

Prioritairement les jeunes de moins de 25 ans ou tout autre public éloigné d'une offre culturelle diversifiée.

>PROJETS

Les projets présentés doivent comporter obligatoirement 3 axes et concerner les mêmes publics :

- **Le VOIR : la découverte d'œuvres cinématographiques en salle de cinéma**, dans le but d'acquérir, enrichir et diversifier le champ de ses connaissances ;
- **La RENCONTRE avec des professionnels et des artistes ;**
- **Le FAIRE par la pratique** encadrée par des professionnels du cinéma ou de l'audiovisuel : travail d'écriture, ateliers de découverte d'une technique, ateliers de réalisation ou ateliers de programmation.

Une attention particulière sera portée aux projets manifestant une volonté de favoriser la mixité : genrée, sociale, culturelle et intergénérationnelle.

>TERRITOIRES CONCERNÉS

[Télécharger l'atlas des quartiers prioritaires](#) ; [voir les Zones de revitalisation rurale](#)

Les dossiers présentant des actions dans ces territoires seront examinés en priorité. L'action peut se dérouler sur le territoire et/ou s'adresser à des populations issues de ces zones. Elle peut, tout en s'adressant prioritairement aux habitants de ces territoires, favoriser une mixité sociale et générationnelle. **Le diagnostic préalable et l'évaluation des besoins sur le territoire doit être un élément déterminant dans la mise en œuvre des projets.**

>TEMPS DE MISE EN ŒUVRE : entre mars et décembre 2025

Le projet doit être conçu comme un parcours et se décline dans le temps avec le même public. Un projet pluriannuel peut également être proposé. Il devra faire état des différentes étapes et ne pourra être accompagné financièrement chaque année qu'après la remise d'un bilan/perspectives annuel. Ce projet sera toutefois soumis annuellement au vote du comité de pilotage.

>MULTIPARTENARIAT

- Mobiliser un ensemble de partenaires du territoire : professionnel(s), exploitant(s), élu(s), acteurs sociaux, culturels et artistiques...
- Le public sera issu des partenariats tissés avec la (les) structure(s)-relais publics du territoire
- Dans le cas où les porteurs de projet ne sont pas une salle de cinéma, tisser un partenariat avec une salle, un réseau de salles ou un circuit de cinéma itinérant.

CONSTITUTION ET EXAMENS DES DOSSIERS

Les dossiers à remplir sont téléchargeables sur le site de la coordination régionale <http://passeursdimages.premiersplans.org/>

Avant toute demande, prendre contact avec la coordination régionale qui examinera avec vous la pertinence de votre projet au regard de Passeurs d'images et, le cas échéant, vous aidera à développer le projet avant dépôt définitif du dossier.

Attention, pour toute demande de subvention, le financement ou la reconduction d'un financement précédent n'est pas automatique et est soumis à l'avis du comité de pilotage et à la règle de l'annualité budgétaire.

Plus les informations données seront précises, plus le dossier sera étudié avec attention. Vous pouvez ajouter tout document qui vous semble pertinent à la compréhension du projet. Tout document administratif manquant rendra la demande irrecevable.

ECHEANCIER

QUAND	QUOI	ADRESSER A QUI
Jusqu'au 28 octobre 2024	Contact avec la coordination régionale, puis Transmission du dossier rempli et signé : pages 3 à 5 + CV des intervenants	Coordination régionale : version numérique signée
Jusqu'au 13 janvier 2025	Transmission du cerfa sur https://www.demarches-simplifiees.fr/ (lien envoyé par mail par la coordination régionale) + dossier complet (pages 3 à 11), + pièces administratives demandées.	Cerfa : directement sur demarches-simplifiees.fr + Coordination régionale : dossier complet en version numérique signée Candidature prise en compte à la réception du dossier complet.
13 Mars 2025	Réunion du comité de pilotage pour étude des dossiers	

2^{ème} trimestre 2025	Les porteurs de projets sont informés par courrier de la DRAC des décisions du comité de pilotage et, le cas échéant, du montant de la subvention allouée	
31 décembre 2025 au plus tard	Transmission du bilan qualitatif et quantitatif des actions + bilan financier + revue de presse + copie des réalisations d'ateliers Bilan subvention sur https://www.demarches-simplifiees.fr/	Coordination régionale et DRAC : document Bilan à remplir et renvoyer en version numérique signée Bilan cerfa : directement sur demarches-simplifiees.fr
De janvier à mai 2025	Formation régionale de 7 jours / présence fortement recommandée, ouverture inscriptions en octobre.	Relais du champ social et socio-culturel : animateurs, éducateurs, médiateurs...

FINANCEMENTS DES PROJETS

DEMANDE AUPRES DE LA DRAC

L'aide apportée par la DRAC doit permettre d'encourager les opérateurs à coopérer de manière durable et structurée. Seront privilégiés les projets s'inscrivant dans la durée, favorisant l'implantation et le développement des actions sur le territoire.

>>CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les critères de financement sont revus chaque année en fonction du nombre et de la qualité des projets, mais aussi de l'enveloppe budgétaire annuelle. La DRAC accompagne l'intervention artistique et professionnelle.

Un projet est labellisé Passeurs d'images quand il met en œuvre au moins une action FAIRE sous la forme d'un atelier et une action VOIR sous la forme d'une projection en salle de cinéma. Il propose la rencontre avec un.e professionnel.le et un.e artiste.

La rencontre avec l'artiste peut intervenir à tout moment sous la forme d'un rendez-vous avec le public, régulier ou ponctuel, permettant d'impulser les actions culturelles.

L'atelier (création, sensibilisation ou programmation) doit faire l'objet de co-financements. Le nombre de participants réguliers doit être égal ou supérieur à 8. Un descriptif précis du public visé et de la manière de le sensibiliser à l'initiative doit être joint.

L'atelier de programmation de films

Dans le cadre du partenariat entre la structure relais-public et l'acteur culturel, l'atelier est :

- organisé avec des associations de jeunes, d'habitants, de quartier pour le choix du film sélectionné dans une liste proposée par la coordination régionale ;
- animé et encadré par l'acteur culturel qui accompagne le projet et le cas échéant avec le concours d'un professionnel de l'image ;

La projection suivie d'une rencontre

- doit se dérouler dans une salle de cinéma. En cas d'absence de celle-ci sur le territoire où se déroule le projet, s'adresser à la coordination régionale ;
- le choix du film doit se faire en partenariat avec une association de quartier, un centre de loisirs... ;
- la rencontre doit avoir lieu avec un artiste, un membre de l'équipe du film ou un professionnel du cinéma.

AUTRES FINANCEMENTS

Parallèlement à la demande de subvention à la DRAC, il est demandé aux porteurs de projets de chercher auprès d'autres organismes, publics et privés, des financements complémentaires : Collectivités, Caisse d'allocations familiales, Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, mécénat privé... Autres types de soutien : protocoles interministériels Culture/Santé et Culture/Justice ; préfectures de département via le Contrat de Ville ; Appels à projets, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, CRESS,...

Un projet avec un même professionnel du cinéma, de l'audiovisuel ou de multimédia ne pourra pas être soutenu plus de 5 ans, afin de favoriser la diversité d'approches et de regards.

LABELLISATION DES PROJETS

Elle s'opère dès que le projet est retenu par le comité de pilotage.

Pour les projets ne demandant pas de soutien financier, le processus de labellisation est le suivant :

- Le porteur de projet prend contact avec la coordination régionale - au moins 1.5 mois avant le début de l'action
- Il envoie ensuite à la DRAC un courrier présentant le projet : descriptif et budget prévisionnel
- Le comité de pilotage évalue et envoie un avis au porteur de projet

Une fois votre projet labellisé, vous bénéficiez d'une communication régionale de vos actions ainsi que d'un accès privilégié aux formations proposées par la coordination régionale.

BILAN

Une évaluation critique et financière doit être effectuée par le porteur de projet communément avec les autres acteurs du projet. Un bilan est à remplir par le porteur de projet et à envoyer à la DRAC et à la coordination régionale. Cf. *Echéancier*

RÉSEAU PASSEURS D'IMAGES

Les structures retenues bénéficient :

- ⤴ pour leur projet, d'un soutien financier ou d'une labellisation du Ministère de la culture - DRAC Pays de la Loire,
- ⤴ d'un accompagnement de la coordination régionale pour le montage de leurs projets,
- ⤴ des temps forts communs au réseau qui favorisent les échanges autour des projets et des expériences de chacun,
- ⤴ avec le soutien conjoint de la DRAC et de la DRAJES (Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), des formations et rencontres de jeunes mises en place par la coordination régionale.

Elles s'engagent :

- ⤴ à participer aux regroupements régionaux et formations organisées à leur effet par la coordination régionale. La présence des porteurs de projets et de leurs partenaires aux regroupements est vivement souhaitée car elle contribue à la mise en réseau des acteurs et au développement général du dispositif dans la région,
- ⤴ à mentionner le dispositif *Passeurs d'images* et ses financeurs sur tous les supports relatifs à l'action, y compris dans les génériques de films d'ateliers,
- ⤴ à utiliser le matériel de communication fourni par Passeurs d'images,
- ⤴ à communiquer régulièrement les informations sur leurs projets à la coordination régionale.

DÉPOSER UN PROJET – documents à télécharger

- DOSSIER PASSEURS D'IMAGES 2025 :
 - o **Projet** : [ICI](#)
 - o **Budget prévisionnel** : [ICI](#)

Ci-après :

- Thématique de travail proposée
- Temps forts où la présence des porteurs de projets et de leurs partenaires est recommandée
- Les séances en plein air / pas de soutien financier pour leur organisation, mais labellisation possible si associée à un atelier de programmation + choix dans la liste Passeurs d'images 2025 + qualité de la projection

APPEL A PROJETS 2025

ACTIONS RÉGIONALES

THÉMATIQUE PROPOSÉE AUX PORTEURS DE PROJETS :

VOISINS / VOISINES

Cette thématique est celle d'un des rétrospectives du Festival Premiers Plans d'Angers qui se déroulera du 18 au 26 janvier 2025.

Le voisin, c'est cet être si proche et si lointain... celui dont la coexistence nous amène forcément à nous interroger sur notre rapport à l'Autre.

Aussi, le cinéma s'est souvent inspiré de cette figure car le voisin est bien évidemment un formidable catalyseur de fictions, conviant avec lui ses lots de sentiments contradictoires : désir, empathie, défiance... les voisins dont on se méfie (***Panique au village*** de Vincent Patar et Stéphane Aubier, ***M le maudit*** de Fritz Lang, ***La Chasse de Thomas Vinterberg***), ceux qui sont solidaires (***The Old Oak*** de Ken Loach), ceux que l'on fantasme (***Edward aux mains d'argent*** de Tim Burton, ***La Femme d'à côté*** de François Truffaut, ***In the Mood for Love*** de Wong Kar-Wai), que l'on redoute (***As bestas*** de Rodrigo Sorogoyen, ***Mes chers voisins*** d'Alex de la Iglesia) ou bien encore que l'on épie (***Fenêtre sur cour*** d'Alfred Hitchcock).

Ce sont aussi des formidables histoires de quartiers et de communautés (***Do the Right Thing, Les Habitants***) qui nous invitent à réfléchir à nos modèles de sociétés et nous donnent l'occasion de voir comment le cinéma reflète nos façons de vivre ensemble.

>> **Intervenants potentiels** : voir la liste indicative des professionnels [ICI](#)

TEMPS FORTS PASSEURS D'IMAGES EN REGION en 2025



© Sébastien Aubinaud

RENCONTRE REGIONALE AU FESTIVAL PREMIERS PLANS D'ANGERS 37^e édition : samedi 25 janvier 2025

Projection des films réalisés en ateliers en 2024 en présence des réalisateurs en herbe + Projections de premiers courts ou longs métrages, rencontres avec des réalisateurs, lectures de scénario, rétrospective de films... Le Festival aura lieu du 18 au 26 janvier 2025. Surveillez la programmation et prenez conseil auprès de la coordination régionale.

[Infos Festival Premiers Plans](#)

RDV DU RESEAU, FORMATIONS

La coordination régionale organise plusieurs temps forts dans l'année.

L'inscription à Passeurs d'Images implique la participation des structures à au moins un regroupement. Elles sont invitées à inciter leurs partenaires socio-culturels locaux à les accompagner.



[#FORMATION L'Education à l'image, en pratique](#)

Janvier à mai 2025

A destination des animateurs, éducateurs, médiateurs culturels et toute personne travaillant dans le champ social et socio-culturel. Venez avec vos collègues !

[Actualités régionales à suivre ici](#)



© Nathalie Guihard

ATELIERS MASHUP

En tant que porteur de projet, vous pouvez bénéficier d'ateliers de découverte du montage, grâce à un outil original et ludique : la Table Mashup.

Contactez la coordination régionale, nous construisons ensemble votre projet.

SORTIE DE CINEMA

La coordination régionale a créé un jeu de cartes pour faciliter les échanges avec son public après la projection d'un film. Comment parler d'un film en dépassant le « j'aime, j'aime pas ». [Infos](#)

Très coloré, adapté aux enfants à partir de 5 ans, il s'appuie sur 5 catégories de questions :

- portrait chinois
- ouvrez les yeux et les oreilles
- l'histoire
- émotions
- à vous de jouer

et il s'accorde à tous genres de films.



Contactez la coordination régionale pour acquérir votre exemplaire du jeu (15€ + frais d'envoi le cas échéant).

ANNEXE : LES SEANCES EN PLEIN AIR

Festives et populaires, ces séances, gratuites et tout public, sont proposées l'été, à la tombée de la nuit, dans les quartiers et les communes rurales. Elles ont pour objectif de proposer un film de qualité à un large public. Il est intéressant que le choix du film soit en lien avec l'ensemble des actions menées dans l'année.

La DRAC n'accorde pas d'aide financière directe pour l'organisation de ces séances dans le cadre de Passeurs d'images. Toutefois, selon les projets, un soutien peut être accordé pour la mise en place d'un atelier de programmation qui détermine le choix du film.

Ces séances doivent être organisées dans le strict respect de la réglementation et en ayant préalablement informé la salle de cinéma la plus proche.

Le porteur de projet est juridiquement l'organisateur de la séance. Il prend en charge la location de la copie du film, la prestation technique de projection, les autorisations réglementaires, la sécurisation des lieux et la communication locale.

Réglementation

Aux termes de l'article 23 de la décision réglementaire n°12 du 2 mars 1948 modifiée, toute projection en plein air d'œuvres cinématographiques de plus d'une heure, gratuite ou payante, est soumise à autorisation.

« Cette autorisation n'est accordée qu'en vue de l'organisation de projections d'œuvres cinématographiques de longue durée **ayant obtenu un visa d'exploitation depuis plus de douze mois** et en tenant compte des critères suivants :

- le lieu des projections et le nombre de séances envisagées ;
- l'intérêt social et culturel des projections ;
- la situation locale de l'exploitation cinématographique. »

La validation des séances en plein air est soumise à la commission régionale d'experts professionnels organisée en DRAC et à la validation définitive du CNC. Pour faire la demande de validation dans le cadre du dispositif Passeurs d'images, il faut contacter la coordination régionale.

Votre séance en plein air pourra être labellisée Passeurs d'images si elle est accompagnée d'un atelier de programmation.

INFORMATIONS ET CONTACTS

Coordination régionale : Association Premiers Plans – Hélène Chabiron

06 75 52 38 63 - passeursdimages@premiersplans.org

<http://passeursdimages.premiersplans.org>

Actualités des projets

Documents d'information : bilan régional, appel à projets...

Annuaire des intervenants en Pays de la Loire

Des outils pour faciliter le travail en atelier ou l'organisation d'une séance en plein air

Les contacts du réseau en Pays de la Loire...